

2024_10_AC_Jurys_examens_FEG_LP_Gestion_Structures_Sanitaires_Sociales

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence professionnelle domaine **Droit, Economie, Gestion** mention **Gestion des structures sanitaires et sociales** parcours_type **Responsable de structures enfance petite enfance** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Aurélie CHARLEMAINE

Suppléant(e) : Francesca PETRELLA

Liste des membres : Anaëlle CAPPELLARI (titulaire) / Christophe BARET (suppléant)

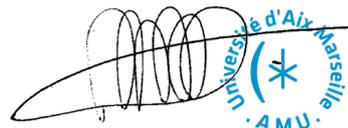
En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés

Professionnels des secteurs concernés (au moins un quart et au plus la moitié) :

Liste des membres : Marie Hélène HURTIG / Nadine SCOTTO / Sophie ODENA / Muriel GASCO / Nathalie BRUN

Article 2 : Le Doyen de la Faculté d'Economie et de Gestion et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 28/11/2024



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté d'Economie et de Gestion
Bruno DECREUSE